



FIDUCIE D'AVANTAGES SOCIAUX DES TRAVAILLEUSES ET DES TRAVAILLEURS DE L'ÉDUCATION DU SCFP

Bulletin des participants pour le 2^e trimestre | Juin 2023



UN SEUL RÉGIME
ENSEMBLE JUSQU'AU CŒUR

Favoriser votre bien-être et la viabilité de la Fiducie

Avec l'arrivée des températures plus clémentes et des journées plus longues, nos participants réfléchissent à leurs projets d'été pour passer du temps avec leur famille et leurs amis, et peut-être même voyager un peu. C'est dans cette optique que nous publions ce numéro de votre bulletin de la FASTE du SCFP, qui contient des renseignements sur les avantages sociaux auxquels vous avez droit pour favoriser votre santé et votre bien-être, ainsi que des renseignements sur les mesures importantes que nous devons prendre pour assurer la viabilité de la Fiducie.

Augmentation des cotisations des participants : 15 septembre 2023

En tant que fiduciaires, nous nous engageons à assurer la santé financière et la durabilité de votre régime de la FASTE du SCFP. Tout en assurant la santé financière et la stabilité du régime, nous devons trouver un équilibre entre les besoins des participants, l'augmentation continue des coûts des soins de santé et l'impact de l'environnement inflationniste que nous avons connu au cours des dernières années.

Assurance vie de base et complémentaire

Les taux des primes en vigueur pour l'assurance vie de base et complémentaire restent insuffisants pour couvrir le coût de ces avantages sociaux. Ces tarifs d'assurance ont été ajustés l'année dernière pour la première fois depuis le lancement de notre régime. Pour continuer à éliminer les déficits annuels et assurer la viabilité de notre régime, les taux de prime versés à notre assureur, Canada Vie, augmenteront à compter du 1^{er} septembre 2023. Les taux de prime payés, y compris la taxe de vente, passeront de 0,194 \$ à 0,262 \$ par mois par tranche de 1 000 \$ de couverture.



Ce que l'augmentation des taux de prime signifie pour vous

Votre assurance vie de base est acquittée en totalité par la FASTE du SCFP. Cela dit, il s'agit pour vous d'un avantage imposable. À compter de l'année d'imposition 2023, vous constaterez donc une augmentation du montant imposable à titre d'avantage imposable :

	Revenu annuel : 40 000 \$	Revenu annuel : 60 000 \$
Assurance vie de base (deux fois le revenu annuel)	80 000 \$	120 000 \$
Nouvelle prime mensuelle	20,96 \$	31,44 \$
Modification du montant d'avantage imposable	65,28 \$ par année (5,44 \$ par mois)	97,92 \$ par année (8,16 \$ par mois)

L'assurance vie complémentaire est payée par le participant. Ainsi, si vous bénéficiez d'une couverture d'assurance vie complémentaire, vous constaterez également une modification du coût de la prime d'assurance vie complémentaire payée par le participant. Voici un exemple :

	30 000 \$	60 000 \$
Assurance vie complémentaire		
Modification à la prime pour la couverture	24,48 \$ par année (2,04 \$ par mois)	48,96 \$ par année (4,08 \$ par mois)



Pour en savoir plus au sujet de vos couvertures d'assurance vie, rendez-vous au www.cupe-ewbt.ca/benefits ou appelez les Services d'assurance du RAEO au **1 866 783-6847**.

REMARQUE : La modification de la prime de votre assurance vie complémentaire, s'il y a lieu, s'appliquera à votre prélèvement automatique du 15 septembre 2023.

Soins médicaux et soins dentaires

Après mûre réflexion et une analyse approfondie de la situation financière du régime, **vos cotisations de participant augmenteront à compter du 1^{er} septembre 2023**. Le changement sera indiqué sur votre prélèvement bancaire préautorisé du RAEO du 15 septembre 2023.

Il s'agit de la première augmentation des primes depuis la création du régime en 2018. Les cotisations des participants auraient dû depuis augmenter pour continuer à représenter 4 %, 50 % et 100 % du coût réel des avantages sociaux. Comme les cotisations des participants n'ont pas augmenté annuellement, elles ne correspondent plus au coût réel des avantages sociaux. Cette augmentation n'est pas une stratégie de financement des coûts futurs du régime, mais une adaptation des cotisations des participants à la réalité des coûts actuels.

Reportez-vous au tableau ci-dessous pour mieux comprendre les modifications apportées à votre cotisation le 15 septembre 2023 et les répercussions sur votre situation personnelle.

Part mensuelle des participants (% du coût des avantages sociaux)

Couverture	4 %		50 %		100 %	
	Actuelle	Nouvelle	Actuelle	Nouvelle	Actuelle	Nouvelle
Santé - Individuel	5,88 \$	6,59 \$	73,56 \$	82,39 \$	147,12 \$	164,77 \$
Santé - Famille	14,30 \$	16,02 \$	178,80 \$	200,26 \$	357,59 \$	400,50 \$
Dentaire - Individuel	2,26 \$	3,73 \$	28,25 \$	46,61 \$	56,50 \$	93,23 \$
Dentaire - Famille	5,49 \$	9,06 \$	68,66 \$	113,29 \$	137,33 \$	226,59 \$

En tant que fiduciaires, nous sommes constamment à la recherche de solutions de rechange à l'augmentation des cotisations. Toutefois, compte tenu de l'environnement actuel, la meilleure façon de soutenir et de préserver la Fiducie est d'augmenter les cotisations des participants pour qu'elles atteignent le montant approprié.



Où que vous alliez, Global Excel Management vous accompagne

Le 1^{er} juin 2023, Canada Vie a confié ses services d'assistance voyage à un nouveau fournisseur, Global Excel Management.

Qu'est-ce que cela implique? Pas grand-chose... la couverture et les services restent les mêmes. Il s'agit simplement d'un changement administratif, en vertu duquel les demandes de règlement pour soins médicaux d'urgence à l'étranger seront désormais évaluées par Global Excel Management et non plus par Canada Vie.



Comment communiquer avec Global Excel Management

En cas d'urgence médicale pendant votre voyage :

- Canada ou États-Unis : **1 855 222-4051** (sans frais)
- Tous les autres pays : **1 204 946-2577** (à frais virés)
- Service toujours accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7

Désignations de bénéficiaires : signature requise

La FASTE du SCFP prend très au sérieux les désignations de bénéficiaires. C'est pourquoi nous rappelons régulièrement aux participants de veiller à ce que les bénéficiaires de leur assurance-vie soient désignés et à jour. Il est important de savoir que l'on s'occupera de vos proches en cas de décès.

Pour garantir l'exactitude et la validité des données, les désignations de bénéficiaires doivent être effectuées par le participant :

- **En ligne** : confirmez la (les) désignation(s) au moyen d'une signature électronique;
- OU**
- **Par écrit** : remplissez et signez le formulaire original de désignation de bénéficiaire.

Les désignations de bénéficiaires par téléphone ne sont plus autorisées au titre du régime.

Si aucun bénéficiaire n'a été désigné, les prestations de votre assurance-vie seront payées à votre succession.

Confirmez que vos désignations de bénéficiaires sont à jour.

- Consultez vos désignations de bénéficiaires en ligne à l'adresse www.raeo.com :
 - Connectez-vous sous *Assurance maladie et dentaire – Assurance collective pour membres actifs*.
 - Cliquez sur *Actions rapides* sur la page d'accueil et sélectionnez *Afficher mes choix* dans le menu déroulant, ce qui vous amènera à la page *Protection actuelle*.
 - Faites défiler la page jusqu'à la rubrique *Protection actuelle*, cliquez sur le lien *Bénéficiaires* pour consulter vos désignations actuelles et effectuer des modifications, le cas échéant.
 - Pour effectuer une modification, cliquez sur *Commencer un nouvel événement* et sur *Commencer* dans l'événement de changement de bénéficiaire.

OU

- Communiquez avec les Services d'assurance du RAEO au **1 866 783-6847**.



La « santé », c'est aussi la santé mentale

Il ne se passe pratiquement pas une journée sans que l'on entende parler de l'importance de prendre soin de sa santé mentale. Réduire le stress, bien manger, faire de l'exercice, prendre des vacances, méditer et pratiquer la pleine conscience... mais par où commencer?

La FASTE du SCFP et le RAEO souhaitent vous faciliter l'accès à des ressources qui peuvent améliorer votre quotidien. C'est pourquoi nous lançons trois programmes de bien-être pour vous favoriser votre santé (sur le plan mental) et pour rester en bonne santé, le tout gratuitement.

Vous pouvez compter sur nous à chaque étape de votre parcours de santé mentale.

Présentation de FeelingBetterNow[®], Starling Minds et ALAViDA

Évaluez votre santé mentale avec FeelingBetterNow[®]

Un outil d'évaluation en ligne conçu par des professionnels en santé mentale pour toute personne susceptible de rencontrer des problèmes de santé mentale. Axé sur l'identification précoce, il vous permet de découvrir en toute confidentialité votre risque de souffrir d'un problème de santé mentale et de prendre des mesures en fonction de vos besoins.

- Accédez à une auto-évaluation confidentielle et anonyme des risques qui ne prend que 10 à 15 minutes.
- En fonction de vos résultats, obtenez un plan d'action personnalisé que vous pourrez transmettre à votre prestataire de soins de santé. Cela vous aidera à entamer la conversation et à définir un plan adapté à vos besoins.
- Prenez contact avec des ressources locales de soins et de soutien, comme des lignes d'écoute 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, ou un médecin de famille près de chez vous.
- Vous pouvez également utiliser des outils pour prendre soin de vous, des applications, des options de thérapie en ligne, et bien plus encore!

Prenez soin de votre santé mentale avec Starling Minds

Un programme de santé mentale vous est proposé, ainsi qu'aux membres de votre famille admissibles (âgés de plus de 16 ans), pour vous aider à définir, à remettre en question et à modifier la façon dont les pensées, les attitudes et les croyances influencent les réactions émotionnelles et comportementales, afin de vivre plus sereinement.

- Accédez immédiatement, de façon illimitée et personnalisée, à la thérapie cognitivo-comportementale (TCC) numérique pour prendre soin de votre santé (mentale), en tout temps et en tout lieu.
- Suivez vos progrès. Observez et régulez vos humeurs.
- Faites un bilan de santé et évaluez votre stress, votre anxiété, votre dépression et votre épuisement professionnel.
- Accédez à une vidéothèque, à des formations interactives en direct et au soutien de la collectivité.

Prenez le contrôle de votre consommation de substances avec ALAViDA

Un programme confidentiel, fondé sur des données probantes, pour vous et les membres de votre famille admissibles (âge de la majorité), qui fournit un soutien pour les troubles liés à la consommation de substances, notamment l'alcool, les médicaments et le cannabis.

- Bénéficiez de recommandations de spécialistes pour vous guider tout au long de votre parcours, et suivez des modules numériques basés sur la TCC numérique pour soutenir les interventions thérapeutiques et médicales.
- Obtenez des plans de soins personnalisés basés sur les objectifs et les besoins individuels.
- Répondez à des questions interactives dynamiques quotidiennes qui facilitent la tenue d'un journal personnel et le suivi des progrès.
- Participez à des séances de soutien animées par des pairs.
- Transmettez les plans et les fichiers avec votre prestataire de soins de santé afin d'élaborer un plan adapté à vos besoins.



C'est du passé!

Nous sommes conscients de notre impact sur l'environnement. C'est pourquoi nous cesserons d'utiliser les cartes d'assurance-médicaments en plastique à partir du 1er septembre 2023! Vous accéderez à votre carte d'assurance-médicaments en ligne. Pour cela, il vous suffira d'ouvrir une session dans GroupNet de Canada Vie (maintenant **Ma Canada Vie au travail**) et l'imprimer vous-même ou la sauvegarder dans votre portefeuille numérique.

Pour de plus amples renseignements

Pour de plus amples renseignements sur vos avantages sociaux ou sur le fonctionnement du régime, consultez le site www.cupe-ewbt.ca. Vous y trouverez des mises à jour, des foires aux questions, le livret et le guide du régime, ainsi que d'autres ressources utiles.

Pour toute question sur l'inscription et l'admissibilité, communiquez avec les Services d'assurance du RAEO au **1 866 783-6847** – ou si vous avez des questions sur les demandes de remboursement pour soins de santé et soins dentaires, communiquez avec la ligne spécialisée de la FASTE du SFCP de Canada Vie, au **1 866 800-8058**.

Enfin, écrivez à info@cupe-ewbt.ca si vous avez des questions d'ordre général ou sur la Fiducie.

Le mot de la fin

Ce document a été préparé exclusivement pour les travailleuses et les travailleurs admissibles du SFCP en Ontario couverts par la Fiducie d'avantages sociaux des travailleuses et des travailleurs de l'éducation du SFCP.

Il n'est pas destiné à fournir des renseignements complets ou des conseils. En cas de divergence entre les renseignements fournis dans ce bulletin et les documents juridiques qui régissent la prestation des avantages sociaux, les documents juridiques auront préséance. Les fiduciaires de la FASTE du SFCP peuvent modifier à leur entière discrétion l'une ou l'autre ou la totalité des dispositions du régime, y compris le niveau des prestations, les conditions d'admissibilité, le partage des primes, les limites et le montant des quotes-parts.